



ATELIER 3

FINANCEMENTS DIRECTS À L'EXPORT

Les financements directs à l'export

Le FASEP

En amont d'un projet:

Le **FASEP études**
finance vos études techniques.

Le **FASEP innovation verte**
finance votre démonstrateur de
technologies vertes et innovantes.

Le Prêt du Trésor

Au stade de la réalisation du projet :

Le **Prêt concessionnel** finance des
projets d'infrastructures ou de services
non rentables.

Le **Prêt direct** (non concessionnel)
finance vos projets à l'export.

- ✓ Des instruments de soutien à l'export pour les entreprises françaises réalisant des projets à l'international ;
- ✓ Des outils souverains au bénéfice d'acteurs publics;
- ✓ Une instruction menée en direct par la Direction générale du Trésor.

1. Le FASEP

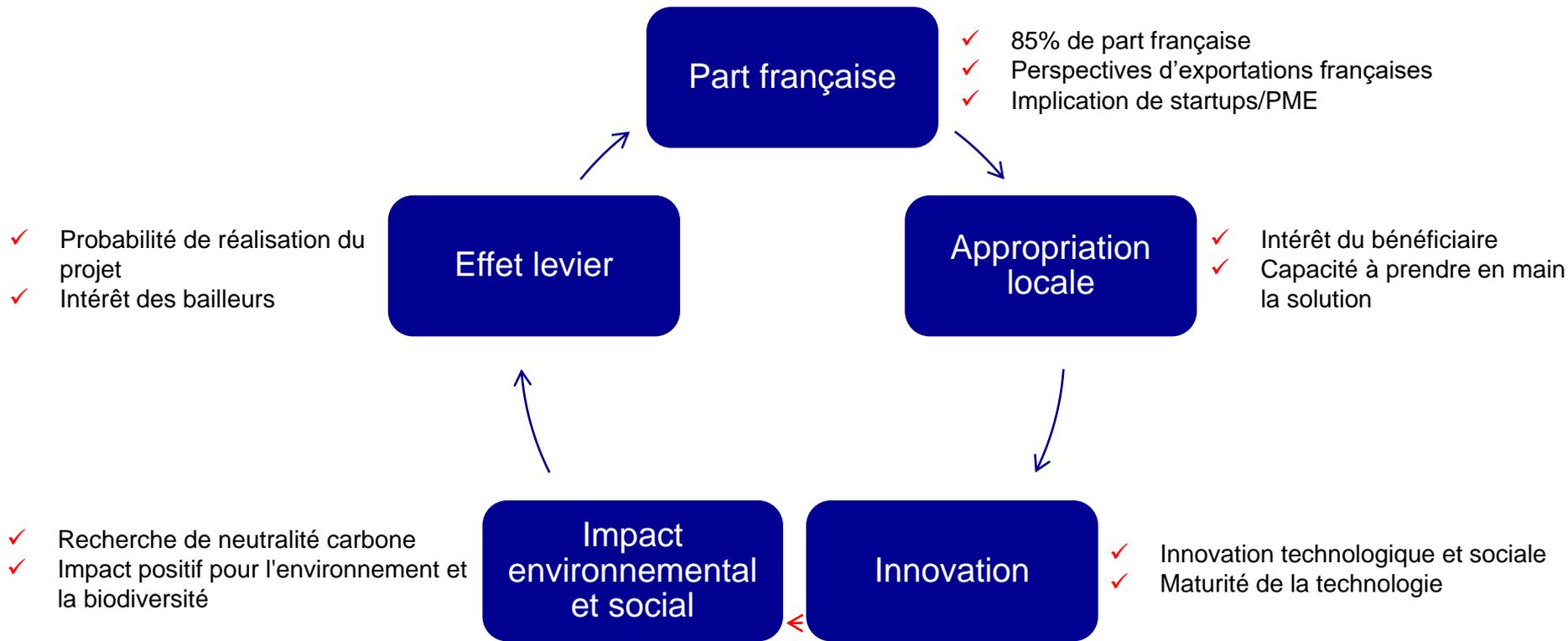
Principales informations sur le FASEP

Quoi ?	Don ou avance remboursable pour amorcer des projets menés par des entreprises françaises
Quel montant ?	De 100 000 € à 800 000 €
Qui est éligible ?	Toutes les entreprises – en priorité les PME
Qui réalise la sélection ?	Un comité interministériel composé de la DG Trésor, de la DB, du MTE, du MEAE et de l'AFD
2 types	FASEP-études et FASEP-innovation verte

Les deux types de FASEP

	FASEP études	FASEP Innovation verte
Objet	Étude de faisabilité	Démonstrateur
Objectifs	Faire émerger un projet de développement aval à forte valeur ajoutée française	Acquérir une première référence à l'export Déployer la technologie à grande échelle
Conditions	Intervenir au plus proche de la réalisation du projet aval	La technologie doit être suffisamment mature (pas de R&D), sans avoir atteint un stade d'industrialisation

Les critères de sélection



Priorités actuelles



- ✓ Retours sur l'Appel à Projet **Décarbonation des Services Essentiels**
- ✓ Préparation d'un **futur appel à projet**
- ✓ Priorisation des FASEP dans un contexte de « normalisation » de l'enveloppe

	2018	2019	2020	2021	2022
FASEP (M€)	18	20	25	50	25

2. Le prêt du Trésor

Principales informations sur les prêts du Trésor

Quoi?	Un prêt entre l'Etat français et un Etat étranger Le bénéficiaire est un acteur public avec garantie de l'Etat
Quel montant?	Entre 5 M€ et 70 M€
Qui est éligible ?	Tous types d'entreprises
Quelles conditions?	Défaillance du marché bancaire Forte concurrence étrangère
2 types	Prêt du Trésor concessionnel Prêt du Trésor direct

Caractéristiques des prêts du Trésor

	Prêt concessionnel	Prêt direct
Objet	Des projets de développement non rentables (éligibles à l'aide publique au développement)	Des projets dans la limite de 85% du montant du contrat (outil de soutien à l'export, pas d'APD)
Conditions de part française	70% minimum de valeur ajoutée en France	50 % minimum de valeur ajoutée en France
Conditions financières	35 % d'élément-don (Arrangement OCDE) : <i>Conditions pour 2022: prêt à 35 ans ; 14 ans de période de grâce ; taux de 0,0161%</i>	Pas de marge bancaire <i>Prêt au TICR (taux fixé par l'OCDE à partir des taux de marché) + prime de risque-pays + commission d'engagement</i> Possibilité de faire des prêts mixés

Les avantages des outils de financement direct

Instruction souple et rapide

- ✓ A l'initiative de l'entreprise, du bénéficiaire ou de la DG Trésor
- ✓ 3 mois pour le FASEP
- ✓ 6 mois pour le prêt

Accompagnement renforcé

- ✓ Portage politique
- ✓ Partout dans le monde, les agents des services économiques sont engagés pour l'accompagnement des entreprises et le suivi des projets

Conditions financières avantageuses

- ✓ Subvention pour le FASEP
- ✓ Conditions de prêt avantageuses par rapport aux prêts commerciaux
- ✓ Possibilité de mixer le prêt direct avec un crédit commercial garanti

Quelques éléments d'actualité sur les outils de financement direct

- ✓ Augmentation tendancielle du volume de nos financements directs
- ✓ Poursuivre la mobilisation des PME et de secteurs économiques variés
- ✓ Mise en place d'un bonus climatique à partir de 2021 pour les projets entrant dans le cadre de la taxonomie européenne :
 - Abaissement des exigences de part française de 70 % jusqu'à 60 % pour les prêts concessionnels ;
 - Abaissement des exigences de part française de 50 % jusqu'à 35 % pour les prêts directs.

	2018	2019	2020	2021	2022
Prêts du Trésor (M€)	400	500	600	1 000	1 500